

# Togo: Une dizaine d'églises fermée par la Police des Cultes



Des lieux de cultes coupables de malversations viennent d'être fermés au Togo. Cette action marque le début des activités de la police des cultes qui s'active ainsi pour l'assainissement du secteur religieux. Cette première phase menée en collaboration avec l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) a permis de fermer provisoirement une dizaine d'églises dans plusieurs quartiers de Lomé. On apprend que plusieurs mosquées sont également en ligne de mire. Pour le Directeur des cultes, ces fermetures constituent une œuvre de salubrité publique et non une activité de répression.

La multiplication des lieux de cultes et ses conséquences comme les nuisances sonores et les conflits sociaux sont au cœur des préoccupations du ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales. C'est dans ce sens que depuis deux ans, le département du ministre Payadowa Boukpassi organise des activités de sensibilisation avec les fédérations des différentes organisations culturelles.

En collaboration avec l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), la direction des cultes a informé les acteurs des cultes sur la nécessité d'intégrer le souci de la cohésion sociale et du bien-être des riverains dans l'exercice

de leurs activités. A cet effet, plusieurs fédérations cultuelles avaient promis répliquer cette sensibilisation au niveau de leurs membres.

Parallèlement, la direction des cultes s'est également dotée d'une police des cultes pour mieux contrôler le secteur. Elle intervient dans l'enregistrement des plaintes, les enquêtes et la conciliation.

Malgré tout, les plaintes relatives aux nuisances sonores et aux pratiques peu orthodoxes surtout dans certaines confessions chrétiennes sont de plus en plus nombreuses.

Dans le souci de préserver la tranquillité publique et le vivre ensemble, le ministère en charge des cultes depuis un moment est passé à la phase des sanctions. C'est ainsi que les activités de 8 lieux de cultes ont été suspendues.

{loadmoduleid 210}

Il s'agit de l'Eglise de la seconde venue de Jésus Christ sise à Adidogomé-Yokoé, la Mission mondiale pour la gloire de Dieu sise à Adidogomé, le Centre international de prières « Guetschewan » sis à Adidoadin, l'Eglise « House Hold Kings Church » sise à Togo 2000, l'Eglise « La vie du Christ du monde » sise à Agoè Logopé, l'Eglise « Dieu peut tout » sise à Vakpossito et l'Eglise de toutes les nations, Réseau du Saint Esprit sise à Akodessewa.

« Ces fermetures loin d'être une activité de répression, sont une œuvre de salubrité publique. Elles se poursuivront sur l'ensemble du territoire en vue d'assainir le secteur et soulager les populations qui continuent de souffrir des abus de ces « pasteurs » », a expliqué le Chef d'Escadron Béléyi Bédiani, le directeur des cultes.

L'officier se dit également préoccupé par les agissements des individus ambulants et des responsables des mosquées qui organisent des prêches à des heures inappropriées avec des

appareils de sonorisation occasionnant de sérieux désagréments pour les riverains. De nouvelles descentes sont prévues.

Rappelons que ces fermetures sont provisoires mais font suite à des multiples mises en demeure sans succès.